

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 décembre 2017

PLFR POUR 2017 - (N° 499)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF53

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'alinéa 14 :

« a) Au 1°, le montant : « 0,123 € » est remplacé par le montant : « 0,133 € » et au 2°, le montant : « 0,092 € » est remplacé par le montant : « 0,100 € » ;».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.